YERRES

HÔTEL DE VILLE

Direction Générale des Services
N° tél. : 01 69 49 76 17
N/Réf. : NDA/YL/CG

DÉCISION N° 2015-192

OBJET : contrat pour la prestation d'animateur micro sur le marché de noël 2015, conclu avec le tricorne

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2122-22,

VU la délibération n° 2015-192 du Conseil Municipal de la Commune d'Yerres en date du 29 mars 2014, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courantes visées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que la Commune organise le Marché de Noël du 5 au 20 décembre 2015.

CONSIDERANT que la prestation proposée par LE TRICORNE correspond à l'intérêt de la commune,

DÉCIDE

DE SIGNER le contrat pour la prestation d'animateur-micro les samedis 5, 12 et 19 décembre 2015 de 10h à 19h et les dimanches 6, 13 et 20 décembre 2015 de 10h à19h,

DIT que la prestation s'élève à 2 200 €TTC,

DIT que les crédits sont inscrits au budget de la commune.

Fait à Yerres, le 9 novembre 2015

Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président de la Communauté
D'Agglomération du Val d'Yerres

Accusé de réception en préfecture
091-219106911-20151109-2015-192-AU
Date de télétransmission : 19/11/2015
Date de réception préfecture : 19/11/2015

60, rue Charles de Gaulle
91335 YERRES Cedex

Tél. : 01 69 49 76 00
Fax : 01 69 48 63 98